



## Municipalité de L'Avenir

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR

---

### AVIS PUBLIC

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 639-10** modifiant le règlement 605-05 créant une réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration municipaux et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées.

#### AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

##### PRENEZ AVIS QUE :

Le « Règlement numéro 639-10 modifiant le règlement 605-05 créant une réserve financière pour la vidange des étangs d'épuration municipaux et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux usées » a franchi les étapes suivantes :

- AVIS DE MOTION DONNÉ LE 4 octobre 2010
- ADOPTION PAR LE CONSEIL LE 1<sup>er</sup> novembre 2010
- APPROBATION PAR LES PERSONNES  
HABILES À VOTER LE 18 novembre 2010

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau de la soussignée, au 545, rue Principale à L'Avenir aux heures habituelles de bureau.

Donné à L'Avenir, ce 18 janvier 2011.

---

**Martine Bernier g.m.a.**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière